



ARRETE N° 26_5794 du 25 SEP. 2026

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Madame Fabienne GAYET
Attaché principal territorial
Directrice de l'Enfance et de la famille
Direction générale adjointe des Solidarités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame GAYET, attaché principal territorial, Directrice de l'Enfance et de la famille, à l'effet de signer :

- tous les actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

à l'exception :

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
 - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 10 000 € HT,
 - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 10 000 € HT,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 10 000 € HT,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.
- les comptes rendus d'entretien professionnel des agents relevant de la Direction de l'Enfance et de la famille.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Madame GAYET, la délégation de signature accordée à l'article 1 du présent arrêté sera assurée par :

- Madame Elodie BAZILE, attaché principal territorial, Directrice adjointe de l'Enfance et de la famille, à compter du 1^{er} octobre 2026,
- Madame Margaux BELLEMARE, attaché contractuel, Chef du service Aide sociale à l'enfance,
- Madame Nathalie ANDRE, attaché principal, Chef du service Régulation des informations préoccupantes et de l'accueil des mineurs,
- Madame Nathalie BOUGEARD, médecin hors classe territorial, Chef du service de Protection maternelle et infantile,

à l'exception :

- des comptes rendus d'entretien professionnel.

ARTICLE 3 Délégation est donnée à Madame GAYET, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 4 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame GAYET, Madame BAZILE, Madame BELLEMARE, Madame ANDRE et Madame BOUGEARD et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».



Le Président du Conseil départemental,

Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le **2 5 SEP. 2026**
et de sa publication ou notification le **2 5 SEP. 2026**